



## Reibeputz Si farbig

Version 0.0

Date de révision 05.02.2013

Date d'impression 05.02.2013

### 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Reibeputz Si farbig

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Enduit

Restrictions d'emploi recommandées :

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : alsecco GmbH  
Kupferstrasse 50  
36208 Wildeck  
Téléphone : +4936922880  
Téléfax : +493692288370  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sicherheitsdatenblatt@alsecco.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence/ Adresse e-mail : 0049(0)36922/880 oder 0049(0)36922/88194  
(pendant les heures d'ouverture habituelles)  
sicherheitsdatenblatt@alsecco.com

### 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### 2.3 Autres dangers

Conserver hors de portée des enfants. Assurer une bonne aération pendant l'application et le séchage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout, dans les eaux naturelles et en terre. Laver les outils immédiatement après utilisation avec de l'eau et du savon.

Le revêtement est fortement alcalin. Protéger la peau et les yeux des éclaboussures de peinture. Protéger les surfaces avoisinantes. Rincer aussitôt les projections sur laque, verre, céramique, métal, pierre naturelle.  
Cette substance est durablement figée dans la structure de ce produit et n'est pas pris en considération pour l'étiquetage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 543/2010

## Reibeputz Si farbig

Version 0.0

Date de révision 05.02.2013

Date d'impression 05.02.2013

### 3. Composition/ informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
crystalite	14464-46-1 238-455-4	Xn; R48/20		< 10
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1 265-185-4 01-2119484809-19	R10 Xn; R65 N; R51-R53 R66 R67		< 2,5
acide silicique, sel de potassium	1312-76-1 215-199-1 01-2119456888-17-0002			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Le secouriste doit se protéger.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.  
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.  
Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 543/2010

## Reibeputz Si farbig

Version 0.0

Date de révision 05.02.2013

Date d'impression 05.02.2013

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Non combustible.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produit des fumées irritantes.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Le produit lui-même ne brûle pas.  
Procédure standard pour feux d'origine chimique.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Le matériel peut créer des conditions glissantes.  
Utiliser des chaussures ou des bottes de protection avec une semelle en caoutchouc rugueuse  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 543/2010

## Reibeputz Si farbig

Version 0.0

Date de révision 05.02.2013

Date d'impression 05.02.2013

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour d'autres informations voir Section 8 & 13 de la fiche de données de sécurité.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.  
Stocker à température ambiante.  
Périssable en cas de congélation.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Classe de stockage (Allemagne) : 12 Substances liquides non combustibles

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les Fiches Techniques du fabricant.

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1		100 mg/m <sup>3</sup>	2009-02-16	DE TRGS 900
Information supplémentaire:	Valeur limite par catégorie des solvants hydrocarbures mélangés Comité pour les substances dangereuses Voir aussi le paragraphe 2.9 de la TRGS 900				

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1		100 ml/m <sup>3</sup>		DE TRGS 900
--	------------	--	-----------------------	--	-------------

### 8.2 Contrôles de l'exposition

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 543/2010

## Reibeputz Si farbig

Version 0.0

Date de révision 05.02.2013

Date d'impression 05.02.2013

### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.  
Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).
- Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Feuille de renseignement: réglementation sur les gants de protection  
Fiche d'information de BG (Allemagne): A 023 protection des mains et de la peau
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN168
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
- Mesures d'hygiène : Veiller à une ventilation adéquate.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : pâteuse
- Couleur : blanc
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : non applicable
- pH : env. 11,0
- Point/intervalle de fusion : env. 0 °C
- Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C
- Point d'éclair : non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 543/2010

## Reibeputz Si farbig

Version 0.0

Date de révision 05.02.2013

Date d'impression 05.02.2013

Taux d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, inférieure	: non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: non applicable
Pression de vapeur	: env. 23 hPa
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité relative	: non applicable
Densité	: 2,0000 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	: insoluble, complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	: n'est pas auto-inflammable
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: non applicable
Propriétés comburantes	: donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Temps d'écoulement : non applicable

---

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.  
Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.  
Incompatible avec des acides et des bases.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 543/2010

## Reibeputz Si farbig

Version 0.0

Date de révision 05.02.2013

Date d'impression 05.02.2013

### 11. Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	: donnée non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: donnée non disponible
Information supplémentaire	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

---

### 12. Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour le poisson	: donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### Produit:

Biodégradabilité	: donnée non disponible
------------------	-------------------------

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### Produit:

Bioaccumulation	: donnée non disponible
-----------------	-------------------------

#### 12.4 Mobilité dans le sol

##### Produit:

Mobilité	: donnée non disponible
----------	-------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 543/2010

## Reibeputz Si farbig

Version 0.0

Date de révision 05.02.2013

Date d'impression 05.02.2013

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable.

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Evacuer selon les prescriptions légales en vigueur. Résidus de produit liquide: Evacuer dans une déchetterie agréée pour anciennes peintures et vernis. Résidus de produit séché: Evacuer comme déchets de chantier, de démolition ou comme ordures ménagères.

Emballages contaminés : Ne recycler que les emballages vides.

---

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

#### **ADR**

Marchandise non dangereuse

#### **RID**

Marchandise non dangereuse

#### **IMDG**

Marchandise non dangereuse

#### **IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

#### **ADR**

Marchandise non dangereuse

#### **RID**

Marchandise non dangereuse

#### **IMDG**

Marchandise non dangereuse

#### **IATA**

Marchandise non dangereuse



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 543/2010

## Reibeputz Si farbig

Version 0.0

Date de révision 05.02.2013

Date d'impression 05.02.2013

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Marchandise non dangereuse

---

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : 1: pollue faiblement l'eau

Code-produit peintures et laques / Code : M-SK01 (Allemagne)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, (CE) No. 543/2010

## Reibeputz Si farbig

Version 0.0

Date de révision 05.02.2013

Date d'impression 05.02.2013

### 16. Autres informations

#### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10	Inflammable.
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R51	Toxique pour les organismes aquatiques.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

#### REACH et GHS/CLP informations

Nous appliquerons les modifications conformément aux obligations légales imposées par REACH (EG n° 1907/2006) et le décret GHS ou CLP (EG n° 1272/2008). Sur la base des renseignements de nos fournisseurs, nous mettrons régulièrement nos fiches de données de sécurité à jour. Comme d'habitude, vous serez informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes utilisateur et n'effectuons aucun enregistrement nous-mêmes. Nous dépendons des renseignements de nos fournisseurs. Dès réception des renseignements, nous mettrons à jour nos fiches de données de sécurité. Cela dépend de la substance et de la limite d'enregistrement et peut se dans la période du 1.12.2010 et 01.06.2018.

La mise à jour des fiches de données de sécurité des mélanges et les préparations selon le décret GHS ou CLP doit être fait avant le 01.06.2015. Dans la limite de cette période transitoire, nous mettrons nos fiches de données de sécurité à jour dès que nous avons obtenu les renseignements suffisants de nos fournisseurs.